

AMBASSADE D'HAÏTI

SERVICE CONSULAIRE

35, AVENUE DE VILLIERS - 75017 PARIS
TEL. 01 42 12 70 50
FAX 01 42 12 70 59

PARIS, LE

**AVIS AUX VOYAGEURS
ET AUX AGENCES DE VOYAGE**

Le Service Consulaire de l'Ambassade d'Haïti en France a le plaisir de vous informer que les personnes désirant séjourner en Haïti pour une durée inférieure à Quatre vingt dix (90) jours pourront embarquer à destination d'Haïti, sans visa consulaire et obtenir gratuitement leur visa, sur place au service de l'Immigration du port d'entrée en Haïti.

Les étrangers doivent cependant prévoir un montant de Trente (30,00 \$) dollars U.S. à verser, aux postes frontaliers ou à la ligne aérienne, au départ d'Haïti.

Ne sont pas concernés par ces dispositions les ressortissants des pays suivants :
Colombie - Panama - Chine Populaire - République Dominicaine.

Le Service Consulaire de l'Ambassade d'Haïti en France espère que ces nouvelles mesures ne manqueront pas d'inciter davantage de touristes à choisir Haïti comme destination.



Paris, le 27 novembre 2001